

Montréal, le 8 décembre 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Jocelyn Ouellette  
Avocat  
6217, rue Laurendeau,  
Montréal (Québec) H4E 3X8

**OBJET : Demande de révision de la décision rendue oralement le 12 juin 2023 dans le dossier R-4210-2022 concernant la radiation d'une partie de la pièce C-RNCREQ-0026  
Dossier de la Régie : R-4234-2023**

---

Maître Ouellette,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance d'aujourd'hui requérant un délai additionnel pour le dépôt du plan d'argumentation du RNCREQ dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte-tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au RNCREQ le délai demandé et attendra donc le dépôt de son plan d'argumentation au plus tard **le 11 décembre 2023 à 12h**.

Veuillez agréer, Maître Ouellette, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl